



Agissons pour une meilleure répartition des richesses, exigeons notre dû !

Augmentation des salaires, des traitements et des pensions !

En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur un an, probablement entre 3 et 3,5 % au premier semestre 2022, et les prix à la consommation s'envolent (carburant, énergie, alimentation...). Les employés du secteur public, comme les salariés du privé, les retraités, les jeunes, partagent tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : **il faut augmenter les salaires**, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

En douze ans, l'indice boursier français (C.A.C. 40) a vu sa valeur doubler. La spéculation boursière n'a jamais été aussi forte, les dividendes versés aux actionnaires sont mirobolants, les écarts entre les plus riches et la majorité de la population continuent à se creuser. Pour financer nos augmentations, il s'agit simplement d'avoir la volonté politique de mieux répartir ces richesses, d'aller chercher l'argent là où il est. Alors qu'on sacrifie la DGFIP sur l'autel des restrictions budgétaires, certains se gavent pendant qu'on nous octroie quelques miettes avec une condescendance méprisante. **Pas « d'amélioration des conditions de vie au travail » sans renforcement de nos emplois, de nos missions, de nos structures et de nos rémunérations.**

En tant qu'agents de la DGFIP, la reconnaissance de notre engagement passe par l'augmentation de nos rémunérations : il faut donc d'abord revaloriser le point d'indice. Son gel de plus de dix ans a entraîné des pertes de pouvoir d'achat considérables, l'absence de reconnaissance de nos qualifications et le rabougrissement de nos carrières. L'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour tous doit également être envisagé.

De plus, le nouveau régime indemnitaire « au mérite » (R.I.F.S.E.E.P.) doit être définitivement abandonné. La part de l'indemnitaire ayant un caractère de complément salarial (nos primes) doit être intégrée dans notre traitement, sans effet négatif sur la revalorisation indiciaire. Les autres indemnités doivent être revalorisées, notamment via l'attribution de 20 points de l'**Allocation Complémentaire de Fonction (A.C.F.)** par an à l'ensemble des personnels ainsi que la revalorisation de l'**Indemnité Mensuelle de Technicité (I.M.T.)** à 200€ mensuels.

L'Administration a recours à la contractualisation de personnels non titulaires et précaires pour réaliser ses missions. Si leur situation pécuniaire doit être également améliorée, il faut imposer leur titularisation et procéder à un recrutement massif par concours à hauteur des besoins en effectif. La crise sanitaire a démontré l'utilité des services publics, et particulièrement à la DGFIP, notre réactivité et notre adaptation aux besoins des populations et de la société ; nous le sommes encore aujourd'hui. C'est maintenant que le rapport de force en faveur du monde du travail doit peser.

Tous en grève le 17 mars 2022
Rassemblement à Marseille (Préfecture) à 11h

Augmenter la valeur du point d'indice et notre indemnitaire serait une mesure de justice sociale pour l'ensemble des fonctionnaires et des agents de la DGFIP. En effet, depuis 2010, le point d'indice n'a en effet été revalorisé que de 1,71% alors que l'inflation cumulée sur la même période est de 14,1%. Érosion constante qui conduit au fil du temps à une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 % entre 2000 et 2020, c'est-à-dire qu' **un agent à grade et échelon et identique gagne 20 % de moins en 2020 qu'en 2000**. Sur la même période les rémunérations dans le secteur privé ont augmenté de plus de 12% en euros constants... Solidaires Finances Publiques met à votre disposition sur le site national une calculette qui illustre objectivement l'organisation de la paupérisation d'une frange croissante des fonctionnaires. Quelques exemples précis ci-dessous de la perte de notre pouvoir d'achat pour nous convaincre d'exiger notre dû !

Pour un calcul plus précis quant à situation personnelle, tu peux consulter à toutes fins utiles le lien suivant : <https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-agents/carriere/remuneration/4596-campagne-exigeons-notre-du-c-est-parti.html>

B - CONTRÔLEUR 2EME CLASSE ECH 1 Ou AGENT ADMINISTRATIF ECH1

Ton indice majoré	343
Ton traitement indiciaire brut	1 607,3 €
Inflation compensée, ton traitement devrait s'élever à :	2 060,56 €
Il manque à ton salaire brut chaque mois :	453,26 €
Annuellement, il manque à ton traitement brut :	5 439,1 €

C - AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ECH 10

Ton indice majoré	473
Ton traitement indiciaire brut	2 216,48 €
Inflation compensée, ton traitement devrait s'élever à :	2 841,52 €
Il manque à ton salaire brut chaque mois :	625,05 €
Annuellement, il manque à ton traitement brut :	7 500,56 €

B - CONTRÔLEUR PRINCIPAL ECH 11

Ton indice majoré	587
Ton traitement indiciaire brut	2 750,68 €
Inflation compensée, ton traitement devrait s'élever à :	3 526,37 €
Il manque à ton salaire brut chaque mois :	775,69 €
Annuellement, il manque à ton traitement brut :	9 308,31 €

A - INSPECTEUR ECH 11

Ton indice majoré	673
Ton traitement indiciaire brut	3 153,68 €
Inflation compensée, ton traitement devrait s'élever à :	4 043,02 €
Il manque à ton salaire brut chaque mois :	889,34 €
Annuellement, il manque à ton traitement brut :	10 672,05 €